

## Modalités pour s'inscrire en ligne à l'examen professionnel d'ingénieur en chef territorial

*L'inscription et la transmission des documents à l'examen professionnel peut s'effectuer désormais entièrement en ligne.*

*Nous vous invitons - **avant de commencer votre inscription** - à **consulter la FAQ** en la téléchargeant à partir du tableau précédent et à **lire cette notice**.*

*Attention, toutes les pièces demandées y compris le dossier d'inscription devront être en version PDF.*

Voici les différentes étapes à effectuer pour procéder à votre inscription en ligne.

### **1. Remplissez le formulaire de pré-inscription en ligne.**

Certains champs sont obligatoires, il n'est donc pas possible de passer à la page suivante du formulaire si ces champs ne sont pas remplis.

Vous disposez de 35 mn entre chaque clic : au-delà, le service web d'inscription en ligne coupera sa connexion et la libèrera au profit d'un autre candidat.

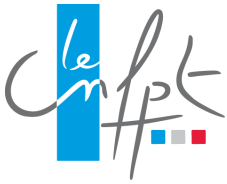
**⚠ Certains champs devront être complétés par le candidat après impression du dossier qui devra également être signé.**

### **2. Validez votre dossier de pré-inscription en cliquant « je valide et j'imprime ma demande de pré-inscription » et imprimez-le.**

Un courriel vous parviendra accusant réception de votre pré-inscription avec en pièce jointe le dossier en format PDF. Un **n° de préinscription** et un **n° de certificat** vous seront attribués.

**Le lien communiqué dans ce mail vous permettra d'accéder au suivi de votre dossier de candidature (lien vers votre espace candidat).**

Ces codes vous permettront de consulter de votre espace candidat, de compléter votre dossier de candidature en y déposant les pièces à joindre à votre dossier d'inscription et d'accéder aux communications et notifications ultérieures. Pensez à conserver ce lien ainsi que le mot de passe qui sera associé.



## Modalités pour s'inscrire en ligne à l'examen professionnel d'ingénieur en chef territorial

### **3. Déposez votre dossier d'inscription complété et signé, accompagné des pièces demandées dans votre espace candidat avant la date de clôture des inscriptions.**

Récapitulatif des pièces à déposer pour confirmer votre pré-inscription en ligne :

- le dossier d'inscription complété et signé en format PDF.
- un état détaillé des services publics effectifs accomplis depuis votre date d'entrée dans la fonction publique, rempli sur l'imprimé fourni par le CNFPT et signé par l'autorité compétente.
- les arrêtés relatifs à votre situation statutaire justifiant que vous remplissez bien les conditions pour vous inscrire : arrêté d'avancement ou de détachement dans le grade d'ingénieur principal ou d'ingénieur hors classe ; le dernier arrêté relatif à la situation actuelle du candidat ; et le cas échéant le ou les arrêtés de détachement sur un emploi fonctionnel pendant au moins 6 ans.
- la présentation du parcours professionnel (dactylographiée et rédigée sur **2 pages maximum**) au format PDF.
- la lettre de motivation (dactylographiée ou non, rédigée sur **2 pages maximum**) au format PDF.
- le rapport présentant une réalisation professionnelle (dactylographié et rédigé sur **3 pages maximum annexes comprises**) au format PDF.

**⚠ Assurez-vous que vous avez bien déposé sur votre espace candidat le dossier complet et l'ensemble des pièces avant la clôture des inscriptions et que ce dépôt n'a pas été interrompu par la limite du poids maximum autorisé pour le dépôt des documents (10 méga).**

*Votre dossier sera ensuite instruit par le service concours et examens professionnels du CNFPT qui vous enverra **sur votre espace candidat la notification de votre admission ou non à concourir**. Si vous ne remplissez pas les conditions pour concourir, vous recevrez une lettre vous indiquant que votre candidature n'est pas recevable (**rejet envoyé par lettre recommandée électronique**).*

#### **Rappel des dates limites pour votre inscription à l'examen professionnel**

**Inscription** du 16 janvier 2023 au 17 février 2023 (minuit, heure de Paris).

**Le dépôt du dossier** complété et signé et des pièces justificatives est possible sur l'espace candidat jusqu'à la date de limite de dépôt : le 17 février 2023 (minuit, heure de Paris) à l'aide des n° de pré-inscription et de certificat reçus par courriel pendant la période de retrait.

Pour contacter le service concours et examens professionnels : [concours@cnfpt.fr](mailto:concours@cnfpt.fr)